

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

PRIME A NOS ABONNÉS.

A l'occasion du Jour de l'An, l'Echo saumurois offre en prime à ses abonnés, et à des conditions tout-à-fait exceptionnelles, deux magnifiques

ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

DES

RUINES DE PARIS

Contenant la collection de tous les monuments et édifices incendiés et détruits par la Commune de Paris ;

AVEC

Notices historiques et descriptives sur chaque sujet.

Ces magnifiques albums coûtent en librairie : le plus grand, 28 francs ; le plus petit, 16 francs. Nous les offrons à nos abonnés au prix de :

18 francs le premier ;
6 francs le second.

En sus, 1 fr. de port par exemplaire.

Le prix se paie par avance, ainsi que celui de l'abonnement, en souscrivant.

Chronique Politique.

Malgré les efforts qui ont été tentés pour que la dépêche outrageante de M. de Bismarck à l'ambassade de Prusse ne soit pas livrée à la publicité, les intrigues allemandes en ont triomphé et ont ouvert une nouvelle voie à une haine déjà trop justifiée.

Pour calmer cette trop légitime irritation, M. le Président de la République doit faire publier à l'Officiel une lettre qui aura probablement son influence de l'autre côté du Rhin.

Le patriotisme de M. Thiers n'aura jamais eu une plus belle occasion de s'affirmer en se montrant le défenseur véritable de la France et de ses droits méconnus.

On donne une explication assez particulière de la colère de M. de Bismarck, colère qui l'aurait poussé à communiquer à l'agence Reuter une copie de la fameuse dépêche qui nous a tous fait bondir de douleur.

Un journal illustré présenta récemment au visa du ministère de l'intérieur une caricature représentant l'empereur Guillaume portant deux pendules en guise de boucles d'oreilles, etc., etc.

Le chef du bureau de la presse, n'osant pas prendre sur lui d'accorder le visa, en référé à M. Calmon, qui, sans en parler au ministre, permit la publication.

A peine le journal paru, M. d'Arnim en avisa télégraphiquement M. de Bismarck, qui répondit par la même voie, et par une dépêche non chiffrée, que si le gouvernement français ne faisait pas immédiatement saisir le journal en question,

il donnerait l'ordre aux troupes prussiennes de marcher en avant et d'occuper le département de l'Oise.

Déjà, irritation, colère et publication de la dépêche.

Nous donnons cette explication qui nous vient de bonne source ; nous serions heureux de la voir démentir par le ministère de l'intérieur.

Quoique nos rapports commerciaux avec l'Angleterre soient des plus tendus depuis la publication du Message, les négociations relatives au traité n'ont point été complètement interrompues.

Le cabinet anglais, moins impressionnable que les journalistes d'outre-Manche, se montre disposé à rentrer dans de nouveaux et sérieux pourparlers.

On mande de Versailles, le 23 décembre : L'empereur et l'impératrice du Brésil ont été reçus hier par le Président de la République.

Leurs Majestés sont restées assez longtemps à l'hôtel de la présidence.

M. Thiers doit rendre aujourd'hui leur visite à l'empereur et à l'impératrice.

Le prince de Metternich n'a pas présenté samedi ses lettres de rappel : il est venu seulement pour voir M. Thiers et lui parler de son successeur.

Le choix du comte d'Apponyi à l'ambassade d'Autriche à Paris a produit ici une bonne impression.

Le prince de Metternich reviendra prochainement à Versailles pour présenter officiellement ses lettres de rappel.

Une dépêche de Nîmes annonce qu'hier, au moment où un convoi entrait dans le cimetière, 7 à 800 personnes y ont pénétré à la suite. L'autorité a fait immédiatement évacuer le cimetière et enlever les couronnes déposées sur la tombe de Rossel. Cet incident est le seul qui ait eu lieu hier à Nîmes, et l'ordre n'y a pas été autrement troublé.

L'AMITIÉ DE L'ITALIE.

Aux illusionnés et aux complices qui soutiennent que l'Italie veut et doit rester la meilleure amie de la France, nous soumettons un simple fait, qui peut déterminer quelle est, outre-monts, la direction de l'opinion publique.

On sait quel est l'état des finances italiennes. Or, lorsqu'il s'est agi de fixer, dans les bureaux du Parlement, le crédit ouvert au ministère de la guerre, pour l'exercice qui va s'ouvrir, un député de la gauche a déclaré que ces dépenses étaient trop faibles pour l'éventualité future d'une guerre avec la France. Le ministre de la guerre a rassuré ce fougueux personnage, mais a affirmé de son côté qu'il fallait tout prévoir.

Ainsi l'Italie est possédée d'une véritable rage. Elle va dépenser plus de quatre cents millions en fortifications, elle va modifier son armement. Elle se ruine à lever et à entretenir des troupes. Et elle déclare ouvertement, officiellement, que c'est en vue d'une guerre avec la France.

Ce qui n'empêche point les pontifes de la Révolution italienne, officiant en France, de compter sur son amitié. Touchante amitié !

LE MANDAT IMPÉRATIF.

Voici le manifeste du comité de la rue Bréa :

« Considérant que le mandat impératif est le seul moyen qui mette en évidence la volonté du collège électoral et qui la substitue à la volonté personnelle ou intéressée des députés ;

« Considérant que la plupart des candidats une fois élus méprisent la volonté des électeurs dont ils sont légalement les mandataires ;

« Les électeurs soussignés ont arrêté le programme suivant, qu'ils veulent voir défendre dans l'Assemblée nationale par le député qui sera nommé au 7 janvier 1872 :

1° Proclamation définitive de la République. — Dissolution immédiate de l'Assemblée nationale actuelle et nomination, dans le plus bref délai, d'une Assemblée constituante chargée de faire une Constitution républicaine.

2° Retour à Paris du gouvernement.

3° Levée immédiate de l'état de siège à Paris et dans les départements ; service militaire obligatoire et personnel pour tout citoyen de la République française, sauf les seuls cas d'incapacités physiques.

4° Instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque ; instruction secondaire gratuite et laïque.

5° Séparation absolue de l'Église et de l'État ; rétribution des ministres de tout culte à la charge exclusive de ceux qui les emploient.

6° Liberté absolue d'association ; liberté de la presse, liberté de réunion.

7° Nomination à l'élection des maires et adjoints de toutes les communes sans aucune exception.

8° Resituer au département, à l'arrondissement, au canton et à la commune tout ce qui est de leur ressort.

10° Impôt proportionnel sur le revenu.

9° Réforme de la magistrature ; extension des attributions du jury.

11° Amnistie pour tous les délits politiques.

12° Exclusion de toutes les charges publiques de tous les membres des familles qui ont régné sur la France.

13° Maintien des décrets de 1852, concernant les biens de la famille d'Orléans.

14° Le programme ci-dessus constitue un mandat impératif que tout candidat devra accepter.

15° Pour donner une sanction au mandat impératif, le député devra demander à la Chambre que le mandat législatif soit assimilé au mandat civil, afin que les tribunaux puissent être saisis de toute infraction à ce mandat.

DE LANESSAN, PAULIAT, JEANTY, ÉDOUARD DE LUZE, MONPROFIT, ROSEY, DIVE, CHAIGNEU, BASSET, DE LA BERTHELIERE.

De Paris à la nouvelle frontière.

Sous ce titre on lit dans Paris-Journal :

LA PROPAGANDE ALLEMANDE.

Ayons le courage d'en convenir, il y a plus d'un traître sur la terre française.

Déjà les feuilles de Strasbourg ont eu le courage de dénoncer à l'indignation publique les cinq magistrats qui, reniant leur origine, se sont hâtés de prêter serment à Guillaume 1^{er}.

Il y a eu aussi un baron de nom historique dont Paris Journal ne parlera pas davantage, et celui-là a complimenté nos vainqueurs. En Lorraine, dans la Meurthe, les adhésions partent de moins haut. Toujours astucieuse, la politique prussienne cherche des auxiliaires dans les basses classes ; cela vaut mieux que de n'en avoir pas. Nos démocrates seront sans doute bien étonnés si l'on se met à leur dire que, dans tels et tels villages, les agents français de la conquête allemande sont pris surtout parmi ces instituteurs primaires qui sont si chers à MM. Gambetta et Henri Brisson, et pourtant c'est là un fait constant et qu'il est permis à tout venant de vérifier.

Tout près de la petite place de Marsal, que Vauban avait organisée pour servir de complément aux fortifications de Metz, il y a deux ou trois villages agricoles. Les instituteurs primaires ont accepté d'y être les contrôleurs d'impositions pour le compte de la Prusse ; c'est un rôle d'espion qu'on leur confie ; ils ont à faire des rapports sur la fortune personnelle des habitants, indemnes jusqu'au 1^{er} janvier prochain, mais qui, à dater de ce jour-là, payeront l'impôt aux vainqueurs.

J'ai ouï dire que de ces indignes maîtres d'école la politique de M. de Bismarck ferait des percepteurs, et j'ai bonne envie de le croire. Ces mêmes instituteurs primaires, que l'opposition radicale représentait comme les patriotes au grand cœur, sont les premiers à propager à travers nos campagnes les syllabaires et les petits livres de pédagogie de Leipsick qu'on leur envoie par ballots.

Il va sans dire que ces honorables coopérateurs des Allemands brûlent les grammaires françaises et les catéchismes catholiques.

Comme le côté gauche va faire leur éloge.

LES CURÉS DE CAMPAGNE.

Ceux-là, par contre, sont demeurés invariablement fidèles à la France. — C'est encore un fait dont tout voyageur est à même de constater l'exactitude. — D'abord ils s'opposent le plus énergiquement possible à l'introduction de la langue de Kant dans leur paroisse ; en second lieu ; le dimanche, au milieu du sacrifice de la messe, quand ils montent en chaire, leur sermon, souvent mouillé de larmes patriotiques, ne roule que sur la France. — Ah ! la Prusse n'ignore en rien ces détails ! La Prusse s'arrangera toujours de façon à écouter aux portes. Jusqu'à ce jour, elle a laissé libres les églises et les prêtres de la Lorraine ; mais, au lendemain du 1^{er} janvier 1872, elle élèvera autel contre autel, culte contre culte, le ministre luthérien en antagonisme avec le prêtre catholique ; vous pouvez vous attendre à ce que je vous annonce à cet égard.

Les curés tiendront bon, j'en suis convaincu. Dans mon rapide voyage, j'ai pu causer un peu longuement avec cinq d'entre eux. Ils font de l'amour de la France un dogme sacré. Ils mourront, s'il le faut, disent-ils, pour ne pas laisser s'introduire la langue allemande dans la région spirituelle de leurs communes. — Attendons-nous à les voir persécuter.

De l'un d'eux, jeune et ardent, j'ai recueilli une très-éloquente apostrophe contre un comte, grand propriétaire foncier du pays, lequel a ouvert son magnifique château aux officiers de l'état-major prussien.

« J'ai nettement refusé au comte de B*** d'aller dîner à sa table, ajoutait-il, parce qu'il s'y trouve toujours des officiers prussiens. Le comte en agit ainsi par peur. Il craint que nos vainqueurs ne pillent ses domaines et ne scient ses belles forêts pour les brûler. Voilà ce qui le pousse à cette lâcheté d'inviter tant d'Allemands à manger le gibier de ses chasses et les volailles de sa basse-cour; mais que voulez-vous que pensent les paysans et les simples bûcherons en présence d'une telle défaillance? On a l'air de tout excuser chez les riches; c'est ce qu'un curé patriote ne doit pas faire par ici, et je ne le fais pas. Je blâme très-nettement le comte de B*** pour l'hospitalité anti-française qu'il offre à l'ennemi. »

Y a-t-il beaucoup de radicaux capables de tenir une pareille attitude et un pareil langage?

LES BRACONNIERS.

J'ai parlé des curés lorrains comme étant des patriotes résolus et opiniâtres. Après eux viennent les braconniers, hardis-chasseurs qui ne sauraient voir de bon œil l'Allemand s'emparer des belles forêts de la Meurthe et y giboyer en maître. Ceux-là vont peut-être un peu loin; ils ont des fusils, de la poudre et des balles, et ils ne s'en servent pas uniquement contre les loups, les chevreuils et les sangliers. Si, d'aventure, dans les sentiers écartés qu'ils parcourent, ils viennent à rencontrer des vainqueurs, ils n'hésitent pas à les accueillir par un coup de feu. C'est un prêt pour un rendu.

Ils ont vu les Prussiens brûler Bazeilles et massacrer les habitants, hommes, femmes, enfants, vieillards, et ne raisonnant pas; n'écoulant que leur indignation patriotique, ils cherchent à rendre à l'homme d'outre-Rhin tout le mal qu'il a fait à leur pays. Sans doute la loi écrite est contre eux, la morale réprovoque ce qu'ils font, mais on finit par comprendre ces colères terribles de natures agrestes, qui ne comprennent rien aux finesses ni aux lâchetés de la diplomatie.

Ainsi en Lorraine, à l'heure qu'il est, on rencontre de temps en temps, à travers les bois, un facteur rural prussien pendu à un chêne, ou bien un chasseur tudesque couché tout de son long dans un fossé, où il dort du dernier sommeil. — Ce sont les prouesses des braconniers. — Ce sont les fruits de la conquête.

Les Espagnols d'il y a soixante ans ont fait cent fois plus contre nous, et les Espagnols ont été célébrés par l'univers entier pour l'énergie de leur patriotisme.

Un Prussien tué, cela coûte cher. — Nos vainqueurs le taxent d'ordinaire à 10,000 fr. — Un village dans le voisinage duquel a eu lieu le meurtre d'un Allemand, est donc frappé d'une contribution extraordinaire de 10,000 fr. — Si le village ne payait pas dans les quarante-huit heures, il s'exposerait à être brûlé jusque dans sa dernière chaumière.

On finit toujours par trouver l'argent suffisant,

L'OR FRANÇAIS.

L'or français est le miel dont les frelons d'outre-Rhin se montrent excessivement friands. — Se rappeler à ce sujet le propos tenu par M. de Beust à M. Thiers pendant la grande ambassade de l'hiver dernier.

Il est juste de noter ici que l'or français est d'un titre supérieur à l'or allemand; — il y a quatre karats de plus.

Eh bien, qu'arrive-t-il?

Les monceaux de louis et de napoléons envoyés par nous en Allemagne sont jetés dans le creuset; ils cuisent; ils sont refondus sous format de fédéricks, de guillaumes et de florins. C'est vous dire qu'on fait à ce sujet à Berlin un bénéfice considérable. Et voici le comble du raffinement: l'or

français transformé en or prussien est renvoyé en France par des juifs, qui en inondent pour le quart d'heure les quatre départements annexés.

Dans six mois la Prusse ne reconnaîtra pas d'autre monnaie.

Les conséquences de ce fait n'échapperont à personne. Il y a là, pour la Prusse, le commencement d'une prééminence commerciale, financière et industrielle qui finira par déranger l'équilibre européen. Mais l'Europe, aveugle et ingrate, n'ayant pas su voir que l'existence de la France était indispensable à sa propre conservation, expiera cruellement le tort d'avoir contemplé en spectateur égoïste et muet l'œuvre de notre destruction. — L'Europe sera prussifiée à son tour.

P. A.

Nous trouvons dans l'*Etoile* d'Angers le bref suivant, que Mgr Freppel a reçu du Souverain Pontife, après la publication de ses admirables lettres sur l'enseignement:

PIE IX, Pape,
A Notre Vénérable Frère, Charles-Emile,
évêque d'Angers.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne pouvons qu'approuver les actes de fermeté et de vigueur sacerdotale, et Nous devons les plus grands éloges à des efforts qui ont pour but la défense des droits de l'Eglise et le bien de la société humaine. C'est pourquoi Nous vous félicitons vivement, Vénérable Frère, du zèle si remarquable avec lequel, dans vos derniers écrits, vous avez élevé votre voix de Pasteur pour veiller aux intérêts de votre troupeau, pour lui signaler les périls auxquels l'exposé de continuelles attaques contre la foi catholique, et pour vous opposer, avec une constance épiscopale, aux indignes efforts que l'on tente pour entraver le libre exercice de l'enseignement chrétien. Nous aimons à reconnaître que par là vous avez très-bien mérité de l'Eglise et de votre diocèse. Aussi, Nous vous confirmons, Vénérable Frère, dans vos excellentes résolutions, d'autant plus que la cause dont vous avez pris la défense est plus grave, et que plus grands sont les maux dont votre patrie est menacée, par suite de la guerre entreprise contre les principes et la méthode de l'éducation chrétienne.

Nous Nous plaignons également à rendre justice au zèle pieux et aux sentiments de religion si louables qu'un très-grand nombre de vos fidèles ont su déployer en cette circonstance, sur votre initiative et sous votre direction. Nous bénissons Dieu qui a opéré ces choses parmi vous, et Nous voulons exprimer à ces chers fils les félicitations qui leur sont dues et notre bienveillance toute paternelle. Daigne le Seigneur tout-puissant soutenir vos efforts par le secours de sa grâce, faire prospérer vos œuvres, unir à jamais et fortifier tous les esprits pour le combat qu'il faut livrer à la méchanceté du siècle! C'est ce que Nous lui demandons instamment; et comme gage de notre bienveillance particulière, comme présage de tout don céleste, Nous vous accordons très-affectueusement notre bénédiction apostolique, à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'à tout votre clergé et à tous les fidèles laïques confiés à vos soins.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 13 décembre 1871, en la vingt-sixième année de notre Pontificat.

PIE IX, Pape.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Faits Divers.

Il n'est pas exact, comme le bruit en a été répandu, que M. Thiers doit venir habiter l'Elysée, que la Chambre se décide ou non à opérer son retour à Paris. Mais ce qui est vrai, c'est que M. le Président de la République s'installera pendant quelques jours à Paris, afin de pouvoir traiter plus rapidement certaines affaires urgentes qui réclament sa coopération continue, et naturellement M. Thiers séjournera à l'Elysée.

— Dans les trois projets de loi militaire qui sont en présence: celui de M. Thiers, celui de la commission des 45 et celui du ministre de la guerre, qui n'a pas encore paru, aucun des trois n'admet

les mêmes moyens. Le général de Cissey ne croit pas à la possibilité d'appeler annuellement sous les drapeaux la totalité du contingent, sans dépasser les ressources budgétaires poussées à bout; de plus il rejette la substitution d'un numéro à un autre. Les deux premiers projets sont déjà connus.

— La commission chargée d'étudier une nouvelle loi électorale a été informée que le gouvernement prépare lui-même un projet sur cette matière.

On assure que le projet du gouvernement demandera le renouvellement partiel de l'Assemblée.

— La commission nommée pour l'examen de la loi sur les coalitions s'est prononcée, à une forte majorité, pour l'abrogation de la loi de 1864 et le retour pur et simple à la loi de 1849.

— La commission d'initiative paraît peu disposée à adopter le projet de loi qui substitue M. Dalloz à M. Wittersheim, pour la concession du *Journal officiel*; elle trouve les conditions faites à M. Dalloz compromettantes pour les intérêts du Trésor et elle semble disposée à conseiller à faire de l'impression et de l'administration du *Journal officiel* une annexe de l'Imprimerie nationale.

— Le général de Wimpfen a comparu devant le conseil d'enquête pour rendre compte de sa conduite à Sedan.

Il paraît que le conseil s'est borné à demander à l'honorable général les faits relatifs à la capitulation de la place de Sedan, et qu'il ne doit être question que fort incidemment de l'affaire principale, celle de la capitulation même de l'armée.

Nous ne pouvons encore aujourd'hui rien dire de positif sur cette grave affaire qui commence la série des capitulations auxquelles la malheureuse guerre de 1870 a donné lieu.

Selon toute apparence, après la capitulation de Sedan viendront celles de Strasbourg et de Metz dans l'ordre chronologique des faits.

— Le Français croit que le prince de Joinville, très-affecté, à cause de sa surdité, de ne pouvoir prendre part aux discussions de l'Assemblée, va se décider à ne pas siéger.

— Le bruit court que M. Haussmann posera sa candidature à Paris.

— En prévision de la mort du prince de Galles, certains négociants anglais avaient accaparé toutes les immortelles qui se trouvaient à Paris et fait des achats considérables d'objets de deuil. Le retour du prince à la santé a singulièrement dérangé ces combinaisons commerciales.

— Voulant étudier le système pénitentiaire français, l'empereur du Brésil a demandé à la préfecture de police l'autorisation — qui lui a été accordée immédiatement — de visiter les prisons de Paris.

Les directeurs de tous ces établissements viennent d'être avertis de recevoir don Pedro et de lui donner tous les renseignements qu'il demandera.

— Samedi, un Anglais se présente chez M. H., changeur, rue Richelieu, et demande si on peut lui donner, en échange de 25,000 fr. en guinées, une pareille somme en billets de banque.

« — Très-volontiers, répond l'employé.

» — Eh bien, envoyez chez moi demain matin, hôtel Violet; voici ma carte.

Le lendemain, à l'heure convenue, l'employé arrive. Il a pour recommandation expresse de ne remettre les billets qu'en présence du maître de l'hôtel, et dans son bureau même. Par malheur, l'Anglais est malade; il fait dire qu'il ne peut pas descendre et prie l'employé de monter.

Celui-ci monte en compagnie du maître de l'hôtel. On trouve l'Anglais au lit, se tordant dans des convulsions atroces.

« — Pardon de vous avoir fait venir, dit-il, mais je souffre horriblement.

» — Où sont vos guinées? demanda l'employé.

» — Tout de suite, » répondit l'Anglais.

Puis, s'adressant au maître d'hôtel:

« — Voulez-vous avoir l'obligeance de compter les billets?

» — Il y a bien vingt-cinq mille francs, fit celui-ci après avoir compté.

» — Serrez-les dans ce petit meuble, alors. » Et il désigna un secrétaire, adossé au mur.

Les billets serrés, l'Anglais saute brusquement à bas de son lit, en simple caleçon, et comme pris d'un besoin subit.

« — Pardon, dit-il, je reviens à l'instant. » Et il disparaît.

Cinq minutes, dix minutes se passent. Personne. L'employé commence à avoir des soupçons. On va dans la chambre voisine, elle est vide.

« — C'est étrange, fait l'employé; enfin, heureusement que les billets sont là; je vais les reprendre, voilà tout. »

Et il va au meuble, il ouvre le tiroir... Plus de billets!

On examine alors attentivement, et on découvre, dans le mur de la seconde chambre, un trou pratiqué par l'Anglais et correspondant avec le meuble.

Tout s'explique, M. H... en est pour ses 25,000 fr.; mais il faut reconnaître qu'il a eu affaire à un adroit voleur.

LES ALLEMANDS ET LE CLYSOPOMPE.

On lit dans la *Gazette médicale*, de Strasbourg:

« L'Allemagne, si prompt à accueillir toutes les inventions utiles, connaissait peu le clyso-pompe. Grand fut l'étonnement des soldats victorieux lorsqu'ils trouvèrent en France, dans les plus mauvais réduits, ce bizarre instrument dont ils ne soupçonnaient pas l'usage. Mais leur esprit ingénieux, tirant parti de la trouvaille, lui découvrit de nouvelles applications qui contribueront peut-être à le vulgariser dans leur pays.

» — Dans les salles de mon ambulance, dit à ce sujet le docteur Rupprecht (Bavarois), à l'exception de celles qui contenaient des maladies ou des plaies pénétrantes de poitrine, l'usage du tabac était permis, et c'était un aspect excessivement comique que de voir beaucoup de soldats fumer avec la plus grande volupté par de longs tubes à injection dont ils avaient fait des porte-cigares ou des tuyaux de pipe.

» Ces tubes provenaient du nombre incommensurable de clyso-pompes que les soldats trouvèrent en France, non-seulement dans les châteaux, mais dans les maisons les plus ordinaires. La grande attention que les Françaises apportent à certains soins de leur toilette a ainsi procuré un plaisir à nos soldats, et à mille autres personnes un aspect d'un comique indescriptible. Ces clyso-pompes furent même, *horribile dictu*, employés par les soldats à la préparation de l'eau gazeuse, une fois qu'ils eurent l'idée d'en faire avec de la poudre effervescente qu'ils trouvèrent dans beaucoup de pharmacies abandonnées. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Considérations historiques et archéologiques sur la commune de la Breille (1).

VII.

LA FONTAINE AU PRÊTRE.

La commune de la Breille a vendu le 11 juin 1871 une parcelle de terre en friche, d'une contenance cadastrale de 31 ares, sur laquelle se trouve une source d'eau vive connue dans le pays sous le nom de la *Fontaine au Prêtre*.

Depuis un temps immémorial, la fontaine sert d'abreuvoir aux animaux qui viennent pacager aux alentours: le droit de les abreuver est réservé dans la vente au profit des habitants qui sont accoutumés à les y conduire.

Située dans un lieu solitaire, sur le versant d'une colline qui borde à l'occident la vallée de l'étang du Bellay, non loin des bois de la Tremblaie, près l'ancien chemin de la Breille à Vernouille-Fourrier (devenu chemin de grande communication n° 35), la *Fontaine au Prêtre* a fixé depuis quelque temps l'attention des amis de l'histoire et de l'archéologie.

On s'est demandé à quels souvenirs, à quels temps se rattachait cette dénomination antique et significative? Après avoir interrogé la tradition locale, consulté les archives de la commune, feuilleté les titres particuliers qui semblaient devoir nous donner quelque indice propre à défi-

(1) Voir *Echo* du 12 août 1871.

Selon la prédiction que nous en avons faite, le XIX^e Siècle a conquis tout de suite la faveur publique. On peut affirmer qu'il s'est classé, du premier coup, au premier rang.

Il ne reçoit le mot d'ordre de personne, et, comme l'a si bien dit un de ses principaux rédacteurs, M. Francisque Sarcey, il est Français et veut rester essentiellement français. Sa politique est de servir, avant tout, les intérêts du pays.

Grâce à son service spécial de sténographie, il donne, le jour même, le compte-rendu complet des séances de la Chambre. Incidents, indiscretions des bureaux et des couloirs, etc. Les courriers de la nuit et ceux du matin portent à ses nombreux abonnés des départements, les détails les plus complets, quelques heures après les séances. C'est le mieux informé de tous les journaux de Paris.

Il publie, tous les jours, sans interruption, un feuilleton-roman des meilleurs auteurs.

Son tableau de bourse est complet, et le bulletin qui l'accompagne donne des appréciations exactes sur le mouvement prévu des valeurs.

Rédacteurs principaux : MM. Francisque Sarcey, X..., E. Schuerb, Léon Guillet, Jules Noriac, H. Tabouelle, A. Husson, Ed. Bauer, Paul Lafargue, Alfred Assolant, Ch. Yriarte, Ch. de la Rounat, Hipp. Lucas, Wilfrid Chauvin, Léon Gatayes.

Collaborateurs littéraires : Alph. Karr, A. Dumas, V. Sardou, Paul Féval, Champfleury, Elie Berthet, Eckmann-Chatrion, Gustave Droz, Emmanuel Gonzales, etc.

Par une des combinaisons des plus ingénieuses, le XIX^e Siècle associe ses abonnés d'un an à son prodigieux succès. Il leur délivre gratuitement en prime une action de CENT FRANCS productive d'intérêt à 5 0/0, dont ils jouiront pendant dix années, sans avoir besoin de renouveler leur abonnement.

Il s'agit donc pour le prix de leur abonnement :

Un abonnement ;

Et une action de jouissance de cent fr. 5 0/0.

DÉPARTEMENTS : 62 fr. pour un an. — 32 fr. pour 6 mois. — 16 fr. pour 3 mois.

Bureaux à Paris, rue Drouot, n° 2.

Dans tous les cas de gripes, rhumes de poitrine et bronchites, on ne saurait trop recommander une préparation dont l'efficacité est consacrée par soixante ans d'expérience; que les Chomel, les Louis, les Récamier et les célèbres médecins de Paris recommandent dans leur clinique et leurs ouvrages, nous voulons parler du sirop de Pierre Lamouroux qui n'a pu être encore détrôné par les nombreuses imitations que son succès a fait éclore. Le soulagement, est immédiat et la guérison complète en quelques jours. — Dans toutes les pharmacies.

LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c.

Par un Officier d'Etat-Major.

DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de Paris-Commune et le Siège Versaillais (4 séries à 50 centimes,) se trouve également chez les principaux libraires.

Bourse du 26 décembre 1871.

Jusqu'à 2 heures, le marché a été déplorable; les mauvaises impressions dominaient.

La semaine débute horriblement mal; nos deux rentes sont offertes avec une persistance désolante.

Le 3 0/0 est tombé à 55 fr. 20, le 5 0/0 à 89 fr. 40. Tels sont les plus bas cours inscrits jusqu'à présent.

Les banquiers demandent l'impôt sur la rente comme sur les valeurs. Ils appellent cela l'impôt sur le revenu. C'est une erreur; mais, du reste, il est inutile de s'appesantir sur l'explication des deux systèmes qui ne seront adoptés ni l'un ni l'autre par l'Assemblée. On s'en tiendra, paraît-il, au

l'histoire et l'organisation de notre établissement militaire lira, dans les pages qui précèdent les planches, des renseignements très-complets; et l'officier qui a suivi les cours de Saumur trouvera, dans un tableau chronologique d'une grande clarté, la liste des généraux, des colonels et écuyers en chef, depuis la nouvelle réorganisation de 1825, ainsi qu'un tableau donnant le nom des premiers numéros de chaque division d'officiers, depuis cette même époque jusqu'en 1870.

Tel est cet album auquel nous croyons pouvoir prédire un succès remarquable, car il se recommande de lui-même, et n'a besoin que d'être signalé. A pareille époque, nous croyons rendre service à bien des personnes en leur indiquant un des plus beaux souvenirs qui puissent être offerts comme étrennes.

L'album de l'Ecole de cavalerie s'adresse aux gentlemen et à toute personne aimant les chevaux ou l'équitation, ainsi qu'à tous ceux qui connaissent ou désirent connaître le magnifique établissement de Saumur. Il sera d'un vif intérêt pour les officiers et les anciens élèves qui ont suivi les cours de l'Ecole. Il leur rappellera le travail de leurs jeunes années, et devra être pour eux l'objet d'agréables souvenirs.

Nous apprenons avec plaisir que déjà beaucoup de nos concitoyens ont encouragé l'éditeur par leur souscription à ce bel ouvrage.

Ville de Beaufort-en-Vallée.

Dimanche prochain 31 décembre,

GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

A l'occasion de l'établissement de l'éclairage au gaz et de l'inauguration de divers édifices municipaux.

COMMÉMORATION DE LA DONATION DE JEANNE DE LAVAL en 1471.

Illumination en feux de Bengale des ruines du château, — en verres de couleur des édifices inaugurés, — bouquet de feu d'artifice, etc.

Danses sur le Mail ou sous les Halles.

Les marchands étalagistes et entrepreneurs de jeux publics trouveront aide et protection.

Le maire de Beaufort,

Docteur Henri GRIMOUX.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, le 26 décembre.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

M. le Président de la République a prononcé aujourd'hui un éloquent discours contre l'impôt général sur le revenu. Ce discours, écouté avec une grande sympathie, a été vivement applaudi lorsque M. le Président, s'élevant contre toute injustice et tout arbitraire, a fait appel aux sentiments d'honneur et de patriotisme de l'Assemblée nationale dans l'essai loyal de la République.

On écrit de Versailles :

« Il commence à circuler un bruit qui prend assez de consistance, sur certaines représentations adressées à M. le Président de la République, par l'ambassadeur d'Arnim, sur la réorganisation de notre armée, et surtout sur l'affectation à notre budget militaire d'un trop grand nombre de millions, sous le prétexte impertinent que nous diminuons ainsi le gage de la créance de trois milliards. »

Marseille, 26 décembre. — M. Gambetta est arrivé ici hier. Le soir, il s'est rendu dans une réunion d'amis intimes auxquels il a adressé quelques paroles, sans faire de discours proprement dit.

M. Rouvier, député, est également arrivé. Aujourd'hui, il est allé à une réunion privée du comité démocratique.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

Pendant que cette scène se passait, une jeune femme descendait aussi du même wagon que le blessé : c'était la femme de ce dernier. A la douleur, aux larmes de cette malheureuse, le sabotier stupéfait comprit qu'il venait de frapper un innocent. En effet, il cherchait sa femme qui avait fui, la veille, le domicile conjugal, pour suivre un individu, et il lui avait semblé reconnaître les deux fugitifs dans le jeune couple.

Le blessé est un garçon meunier de l'île-Bouchard, qui se rendait à Tours avec sa femme, en partie de plaisir. Des soins lui ont été donnés, sur les lieux, par M. le docteur Nivert, et, à l'hôpital Saint-Gatien où il a été transporté, par M. Thomas Théophile. Son état très-grave inspire aujourd'hui de grandes inquiétudes.

L'assassin a été conduit à la maison d'arrêt par les ordres de M. le procureur de la République qui s'était rendu à la gare pour l'interroger, sur l'avis qui lui avait été adressé par le commissaire de police du quartier.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de se conformer aux dispositions de la loi du 2 mai 1855, avant le 15 janvier prochain.

Les déclarations sont reçues à la Mairie, bureau des contributions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 7 novembre 1871.

Le maire, R. BODIN.

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

Capital social : 2,000,000.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement du coupon d'intérêt des actions, pour le second semestre de 1871, coupon s'élevant à 3 fr. 10 par action libérée de 125 fr., aura lieu à Poitiers, dans les bureaux de la Société, rue Boncenne, n° 1, tous les jours, de midi à trois heures, le dimanche excepté, à partir du 2 janvier prochain.

Le paiement du coupon revenant à chaque titre sera effectué sur la seule présentation du titre entre les mains du porteur, sans que celui-ci soit appelé à justifier de son individualité. Une même personne peut donc se présenter porteur des titres de plusieurs actionnaires et recevoir le montant du coupon revenant à ces titres.

Notre compatriote M. Javaud, libraire à Saumur, vient de livrer au public un magnifique album équestre.

Ce travail, œuvre de longue haleine et de laborieuses études, a été exécuté d'après les aquarelles de M. Tom Drack et les dessins de M. Albert Adam, deux artistes d'un mérite réel. Cet ouvrage n'est pas seulement une curiosité, c'est encore et surtout une œuvre patriotique, intéressante et utile.

Sur ses planches sont retracés tous les exercices équestres suivis à Saumur. Toutes les poses, toutes les vues ont été prises d'après nature, vérifiées sur place, contrôlées par les éminents professeurs qui dirigeaient l'instruction équestre.

C'est véritablement une œuvre d'art. M. Javaud a voulu que toutes les personnes qui ne connaissent que de réputation les remarquables exercices et les magnifiques carrousels qui se font à notre École de cavalerie trouvent moyen d'y assister, pour ainsi dire, en contemplant les beaux dessins que contient cet important ouvrage, et qui sont la représentation la plus fidèle de ces exercices et de ces fêtes. Avec cet album, les familles pourront suivre leurs fils dans toutes les phases de leur instruction équestre : ici commençant les premiers principes d'équitation, là pratiquant les exercices variés qui doivent en faire d'énergiques et élégants cavaliers, et enfin brillant dans ces carrousels dont la réputation est si justement méritée.

Le texte ne le cède en rien aux planches : puisé aux archives de l'Ecole, il est de la plus grande exactitude. Celui qui désire connaître

nir ce vocable, sans y trouver un récit, une note, une description de lieux, l'idée nous est venue qu'il se rapportait, non pas à l'ère chrétienne de notre histoire, mais plutôt à l'époque gaulle : le mot *prêtre* désignant ici le druide.

Les druides, prêtres gaulois, professaient l'art médical; au dire d'un historien savant, M. Amédée Thierry (1) « leur médecine était fondée sur la magie; aussi la recherche et la préparation des plantes qu'ils employaient dans l'exercice de cet art étaient elles accompagnées d'un cérémonial bizarre et de formules mystérieuses. »

Ce cérémonial, ces formules mystérieuses durent frapper l'imagination des gens appelés à en être les témoins et les acteurs : le lieu sur lequel ils l'accomplissaient devait en conserver l'empreinte, l'image, le nom.....

Guérir les hommes et les animaux par la vertu de certaines plantes, telle était la grande panacée des druides. Ils avaient, entre autres recettes, celle de donner à l'eau des abreuvoirs une propriété salutaire contre les maladies épizootiques en y faisant jeter la plante aquatique nommée par les anciens le *samolus* et par les modernes le *mouron d'eau*.

Mais le *samolus* ne pouvait donner à l'eau cette vertu salutaire et magique qu'après avoir subi les prescriptions druidiques pour sa cueillette et son jet dans la fontaine.

Voici ces prescriptions : 1° Il devait être cueilli à jeun; 2° il fallait l'arracher de la main gauche et sans le regarder; 3° on le précipitait dans l'eau en détournant les yeux pour ne pas le voir tomber. Ces formalités une fois remplies, l'eau passait pour être un préservatif contre les maladies des animaux qui en buvaient.

La Fontaine-au-Prêtre a dû recevoir dans les temps gaulois cette propriété salutaire et magique; tout nous porte à croire qu'elle a gardé le nom de *Prêtre* en souvenir du druide qui fit cueillir et jeter dans ses eaux le *samolus*.

Voyons maintenant si cette conjecture est d'accord avec les mœurs primitives et la topographie du pays.

Le territoire de la Breille, semblable en plusieurs points à la Bretagne armoricaine, fut occupé par des tribus de race gallo-kimrique appartenant à la grande famille gauloise. Ces tribus avaient une confiance superstitieuse dans les pratiques des druides; aussi le pays était-il cher à ces prêtres polythéistes. Ils y trouvaient le sol boisé, couvert de bruyères, de marécages, qui plaisait à leurs goûts solitaires, en même temps qu'il convenait à leurs besoins, à leurs croyances religieuses.

Des fontaines isolées pour leurs ablutions (2); le chêne, leur arbre sacré, le gui, le *samolus*, le sélage (sorte de mousse), plantes spéciales à leur médecine; tout cela se rencontrait là et croisait autour d'eux.

La Fontaine-au-Prêtre gardera son nom; mais elle va perdre, Dieu merci, le cachet sauvage qui plaisait au druide. Le propriétaire actuel (3) y crée un vivier et un abreuvoir. Il transforme en prairie la friche marécageuse qui s'étalait devant la fontaine; la génisse, désaltérée à l'abreuvoir, y viendra brouter l'herbe nourrissante qui remplacera pour elle le bienfait du *samolus*.

PAUL RATOUIS.

On lit dans l'Union libérale :

Avant-hier au soir, vers les sept heures, à l'arrivée d'un train à la gare de Tours, un sabotier de Châteaurenault descendit d'un wagon et alla se placer devant un autre wagon, un tire-point à la main. Un jeune homme de 20 à 21 ans descendit aussitôt de ce dernier. Le sabotier, l'attendant sans doute, lui plongea, sans rien dire, son arme terrible dans la poitrine et prit la fuite. Mais le blessé arrachant le fer de son corps fit plusieurs pas vers lui en criant d'arrêter l'assassin, lequel fut, en effet, pris aussitôt et gardé à vue jusqu'à l'arrivée de la police.

(1) Histoire des Gaulois.

(2) Sur le versant occidental d'un hameau, dit la Blotière, il existe une fontaine qui sert de lavoir aux habitants de la Breille; elle se nomme la Fontaine Bouillante : son eau offre l'hiver la température de l'eau tiède. De là sans doute le nom qu'elle porte.

(3) M. Dezaunay, adjoint et cultivateur.

seul impôt sur les valeurs. La rente doit rester indemne, vierge de tout impôt; la rente doit être ce palladium de notre crédit; la rente doit être inattaquable et inattaquée. C'est la condition de notre salut. Si des gens à courte vue ont une opinion contraire, ils sent à plaindre. La fortune du pays, entre de telles mains, ne tarderait pas à périr.

La cote s'améliore depuis quelques instants; la rente est tombée si bas, à vrai dire, que l'on est effrayé de rester vendeur.

C'est ainsi que, mus par cette considération, les vendeurs se rachètent aussi en peu de temps.

Le 3 0/0 remonte vers le cours de la précédente clôture, dont il n'est plus éloigné que de 05 c. L'Emprunt a plus de chemin à faire et plus de résistances à vaincre; cependant, la reprise est assez vive; on cote 89-75 à 89-80. Le 5 0/0

italien a eu des mouvements assez brusques avec beaucoup d'énergie, hausse et baisse; les mouvements ont été très-variés; mais, en résumé, les haussiers ont encore une fois les honneurs de la journée.

Les actions du Crédit foncier ont reculé jusqu'à 930 fr.; elles sont très-demandées à ce prix.

Le Mobilier nouveau est offert à 515 fr.
La Générale se tient à 572 fr. 50.
Les chemins français sont un peu mieux traités.
Les Autrichiens et les Lombards sont très-fermes; le Mobilier espagnol se négocie à 495 fr.
La Ville est inscrite sans affaires à 263 fr. 75.

BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

Dern. cours : 3 0/0 55.42 H. 0.10 c.
Emprunt 89.87 H. 0.27

5 0/0 italien	69.20	B.	0.10
Morgan	500.00	s. v.	0.00
Mobilier	521.25	H.	8.75
Gaz	671.25	H.	6.25
Foncier	950.00	H.	12.50
Générale	573.25	H.	1.25
Est	490.00	s. v.	0.00
Orléans	827.50	s. v.	0.00
Nord	980.00	s. v.	0.00
Lyon	850.00	s. v.	0.00
Autrichiens	870.00	s. v.	0.60
Lombards	456.25	s. v.	0.00
Mobilier esp.	496.25	H.	2.50
Ville Paris 71	163.75	s. v.	0.00

HÉMORRHOÏDES
GUÉRISON PROMPTE, RADICALE
sans danger de répercussion
PAR LES PILULES ET POMMADE DE SCORDIUM
DU DOCTEUR **A. LEBEL**, 113, rue Lafayette
PARIS. Prix : 3 et 4 fr. Consultations (affranchir).

MACHINES A COUDRE
Envoi franco du Catalogue illustré des meilleurs systèmes de Machines à coudre, à toute personne qui le demandera à **M. E. BRION**, 104, Boulevard Sébastopol, Paris.
Qualité, bon marché et garantie. Maison fondée depuis 42 ans

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r LABICHE, avoué à Saumur, et de M^r BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE
Aux enchères publiques,
EN 4 LOTS
Sur licitation entre majeure et mineur,
D'UNE MAISON
ET DE

TROIS MORCEAUX DE TERRE

Le tout sis commune de Varennes-sous-Montsoreau, canton nord-est de Saumur, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche 21 janvier 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en exécution d'un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du 29 novembre 1871, enregistré et signifié à avoué; ledit jugement rendu contradictoirement entre la veuve Marsille et le sieur Marsille ci-après nommés;

Et à la requête de dame Adèle Porcher, veuve du sieur Joseph-Pierre-René Marsille, en son vivant charpentier, demeurant à Varennes, ayant pour avoué M^r Labiche, exerçant près le tribunal civil de première instance de Saumur; y demeurant;

En présence, ou eux dûment appelés :

1^o Du sieur Louis Joulain, menuisier, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de Gustave Marsille, mineur issu du mariage d'entre la veuve Marsille, sus-nommée, et son défunt mari; ledit sieur Joulain nommé à cette qualité, à la place du sieur Jean-Baptiste Marsille, par délibération du conseil de famille dudit mineur, présidé par M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, le 3 décembre 1871, ayant M^r Chedeau pour avoué;

2^o Du sieur Urbain Potier, marinier, demeurant à Montsoreau, subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur Marsille;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère dudit M^r Baudry, à l'adjudication aux enchères publiques des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Tous situés commune de Varennes-sous-Montsoreau.
1^o LOT.

Un morceau de terre, dans les Blordiers, contenant 19 ares, joignant au nord M. Milsonneau, au levant la veuve Baron et M. Lavoué, au couchant Marsille-Delaunay, au midi MM. Milsonneau, Châteignier et Hersard.
Mise à prix 800 fr.

2^o LOT.
Un morceau de terre, dans les Pictières, contenant 13 ares 27 centiares, joignant au nord Etienne Denieau, au levant et au midi des chemins, au couchant Etienne Cordé.
Mise à prix 300 »

3^o LOT.
Un morceau de terre, à la Croix, près le bourg, contenant 3 ares, joignant

A reporter. 1,100 »

Report. 1,100 fr.
au levant la route vicinale, au midi Marsille-Delaunay, au couchant M. Hervé, au nord Paul Mignon.
Mise à prix 200 »

4^o LOT.
Une maison, sise près la Cure, composée de deux chambres se tenant, donnant sur la Place, d'une troisième chambre au nord de l'une des deux premières chambres et y attenant, grenier sur le tout; cellier, petite cour et jardin où se trouve un puit; le tout contenant environ 6 ares et joignant au midi la Place, au levant la rue conduisant à Launay, au nord M. Hervé.
Mise à prix 1,200 »
Total des mises à prix 2,500 »

S'adresser, pour les renseignements, soit à M^r BAUDRY, notaire à Varennes, dépositaire du cahier des charges, soit à M^r LABICHE et CHEDEAU, avoués à Saumur.
Rédigé par l'avoué-licencié sous-signé, à Saumur, le 26 décembre 1871.

Signé : LABICHE.
Enregistré à Saumur le 26 décembre 1871. Reçu 1 franc 20 centimes.
(459)

Signé : ROBERT.

A VENDRE
Pour cause de santé,

FOURS A CHAUX
AVEC 6 HECTARES DE CALCAIRE,
Situés canton de Chalonnnes-sur-Loire.

S'adresser à M^r LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En l'étude de M^r CLOUARD,
Le dimanche 31 décembre 1871, à midi,
UNE MAISON, à Saumur, Grand'Rue, n^o 22, occupée par les époux Perrichon, dépendant des successions Deruet-Decron. (423)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUETIN, rue du Poits-Neuf. (404)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Après décès,

Par le ministère de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 31 décembre 1871, à midi, au domicile des époux TALBERT-BRETIIGNOLLE, situé à Bagneux, vieille route de Doué.

Il sera vendu : literie, tables, chaises, vaisselle, vins blanc et rouge en barriques; une vache et autres objets.
Au comptant et 5 0/0 en sus.

DEMANDE D'EMPRUNTS DE FONDS.

S'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (460)

Etude de M^r GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN ÉTABLISSEMENT DE FOURS A CHAUX

Situé près de Montreuil-Bellay.

Cet établissement comprend : Deux fours à chaux, une belle carrière à pierre calcaire, maison d'habitation, servitudes et jardin.

S'adresser, à M. HARPAILLÉ, propriétaire desdits biens, ou à M^r GALBRUN, notaire. (384)

MAISON A VENDRE

OU A LOUER
Pour le 24 juin 1872,

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 19, avec cour, jardin et servitudes.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue Neuve-Beaurepaire, Saumur. (437)

A VENDRE

Deux couples de faisans argentés et une femelle.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1872,

UNE MAISON, rue Daillé, propre au commerce en gros, occupée par M^m Pinet-Brard, M^o de vin.

UNE AUTRE MAISON, A LOUER présentement, sise rue Daillé, 11, à l'angle de la rue de la Fidélité.

S'adresser à M. BODIN, épiciier, rue Saint-Nicolas, à Saumur, ou à M. DUVEAU, entrepreneur à Angers.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Présentement,

UNE VASTE CAVE, située à Saumur, montée du Fort et carrefour Dacier.
S'adresser à M. AUCHÉ. (415)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS de Saumur demande un apprenti.

Bonnes conditions.
S'adresser au bureau du journal.

L'EUROPE

Société d'Assurances mutuelles à primes fixes contre l'Incendie, Autorisée par décret du 18 juillet 1860.

Rue de Rivoli, N^o 132, à Paris.

La Compagnie demande pour l'arrondissement un AGENT PRINCIPAL : il lui sera accordé de très-fortes remises et appointements. S'adresser franco à la Direction générale. (462)

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (399)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

Exposition de la méthode purgative de **Le Roy**, par A. SIGNORET, rue de Seine, n^o 51, Paris. 1 vol. in-8^o. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom : Signoret-Paris rouge sur fond noir. (463)

LA SILENCIEUSE
5 ans garantie
POLLACK, SCHMIDT ET C^{ie}
Léon POULLIEN, ingénieur-mécanicien
Seul agent de la Machine à coudre
30, RUE DE RICHELIEU, 30
En face de la fontaine Molière, à Paris
225 fr. PRIX
25 Guides pour toutes espèces de Travaux

BENZINE J. GARDOT
DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M^m GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIÉ, épiciier-droguiste. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Saumur. P. GODET, imprimeur.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE ET C^{ie}

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C^{ie} d'Assurances le Phénix, qual de Limoges, 117, à Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour égalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 21

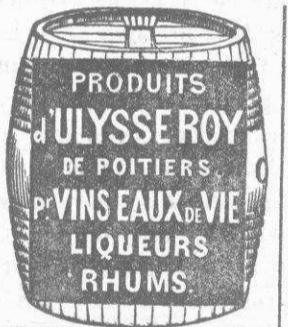
M. PAUL TAVEAU, GÉOMÈTRE-EXPERT.
A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.
Son bureau est établi au Pont-Fou-chard, commune de Bagneux, près Saumur. (430)

MALADES ou BLESSÉS
soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc.
Dupont et Villard, succ^r de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instruction et prix-courant. (447)

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.



PRODUITS d'ULYSSE ROY
DE POITIERS
VINS EAUX-DE-VIE
LIQUEURS
RHUMS

GLUTEN-VERON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^r, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Limoges, 157, à Saumur.